

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3563

objet : **Missions de coordination-sécurité et protection de la santé pour les opérations tunnels -
Approbation d'un dossier de consultation des prestataires - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un dossier de consultation des prestataires pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé pour les opérations tunnels. Compte tenu du nombre et de l'importance des travaux de rénovation de ces ouvrages, il est nécessaire de disposer d'un marché spécifique de coordination-sécurité.

Ces prestations pourraient faire l'objet d'un marché à bons de commande qui serait conclu par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

Ce marché serait attribué pour une durée ferme de quatre ans, avec un engagement de commande de 150 000 € HT minimum et de 300 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation relatif aux missions de coordination-sécurité et protection de la santé pour les opérations tunnels.

2° - Ces prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 2006, 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,